

**IFFP**

INSTITUT FÉDÉRAL DES
HAUTES ÉTUDES EN
FORMATION PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

LES PRESTATIONS DE SERVICES DU CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles professionnelles supérieures (ES)

Description

Le plan d'études cadre de la filière de formation de l'école professionnelle supérieure (ES) concernée (ES) est formulé sur la base des compétences opérationnelles professionnelles décrites dans le profil de qualification.

Le plan d'études cadre ES définit le profil professionnel, le champ d'activité et le contexte ainsi que les processus de travail et les compétences qui doivent être acquis à l'issue de la formation. Les principaux aspects de la filière de formation tels que l'organisation de la formation, les conditions d'admission et la procédure de qualification y sont également explicités.

Utilité

Le fait de disposer d'un plan d'études cadre ES optimisé en fonction de la profession concernée permet de simplifier la planification de la formation et la réalisation de l'examen final. Le fait que ces documents soient orientés vers les compétences opérationnelles professionnelles permet de structurer la formation de manière à ce qu'elle soit orientée vers les compétences opérationnelles et de mettre en œuvre une procédure de qualification visant à évaluer les compétences de l'apprenant.

Les prestations de l'IFFP

En collaboration avec l'organisme responsable et respectivement avec les groupes de travail que ce dernier a mis sur pied, l'IFFP discute et élabore les grands axes du plan d'études cadre ES, dans lesquels sont également intégrées les directives légales édictées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La répartition et la forme des prestations fournies par les groupes de travail ou par l'IFFP sont convenues de façon individualisée avec le mandant.

Conditions préalables

Un organisme responsable a été désigné.
Les définitions des compétences opérationnelles professionnelles ont été élaborées.

Durée

Deux à quatre séances d'une demi-journée ou d'une journée sont organisées dans un laps de temps allant de 2 à 4 mois. Entre la première remise des documents et leur publication, il faut compter avec un délai d'approbation de la part du SEFRI allant généralement de 4 à 8 mois.

Coûts

Le SEFRI finance une partie des coûts budgétisés.
C'est avec plaisir que nous vous soumettons une offre adaptée à vos besoins.

Mai 2017

Centre pour le développement des métiers